

Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N°323



L'union des industries de la fertilisation (UNIFA) est l'organisation représentative des entreprises de la nutrition des plantes et de la santé des sols. Elle regroupe 35 producteurs de fertilisants et d'amendements minéraux, organo-minéraux, organiques et biostimulants, plus 4000 emplois directs et 2,33 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Acteurs de l'amont agricole au service du dynamisme de l'agriculture française, ces entreprises partagent une vision commune de performance agronomique et d'innocuité des produits fertilisants dans le respect des attentes sociétales et dans un objectif plus global de soutien à la souveraineté alimentaire de la France.

Contact : contact@unifa.fr

Le point de vue de UNIFA sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

EN BREF

L'industrie de la fertilisation est indispensable à la production agricole et à la sécurité alimentaire. Les industriels de l'UNIFA fournissent chaque année les apports de nutriments, d'amendements minéraux basiques et de biostimulants nécessaires à la bonne alimentation des plantes, ainsi que les éléments nécessaires à la fertilité des sols et leur bon équilibre, avec le souci de l'efficacité agronomique, économique et environnementale et de celui de la souveraineté.

Les industriels de l'UNIFA sont déjà résolument engagés dans les solutions apportées pour répondre à ces enjeux de société avec la fertilisation associée, une approche au cœur des productions agricoles et de la santé des sols. Elle repose sur le principe d'association des différentes matières et technologies fertilisantes (minérales, organiques, amendements minéraux basiques (AMB), biostimulants...) en vue de rechercher des synergies visant à améliorer notamment la performance agronomique, la décarbonation des productions agricoles et la santé des sols.

Cette démarche repose sur l'addition des savoir-faire des différents producteurs de matières fertilisantes. De fait, elle multiplie le développement de solutions répondant aux différents défis environnementaux, sociétaux et économiques : changement climatique, préservation des sols, développement de notre souveraineté alimentaire

Néanmoins, l'industrie de la fertilisation est soumise à de très fortes pressions concurrentielles et géopolitiques. Sa contribution aux objectifs de la SNBC3, au maillon production ou à celui de l'usage des produits, ne pourra se faire sans :

- Un accès à des énergies compétitives

Mobiliser les solutions de décarbonation des fertilisants et amendements

Les émissions GES des engrais et amendements en agriculture

L'agriculture représente environ 20% des émissions directes de Gaz à Effet de Serre (GES) de la France, avec environ 77 millions de tonnes (Mt) de CO₂eq :

- Énergie : 10 Mt
- Élevage : 46 Mt, soit 60% des émissions agricoles
- Cultures : 21 Mt, via le protoxyde d'azote (N₂O)

Les émissions de GES des engrais et amendements minéraux représentent 21% du total agricole, soit environ 4,0% des émissions françaises, selon des données du CITEPA, dont 2,7% correspondant à des émissions directes de N₂O et 1,3 % à des émissions indirectes de N₂O. Pour une vue complète, il faut, bien sûr, également, tenir compte des émissions liées à la production des fertilisants, en particulier pour les engrais azotés minéraux fabriqués à partir de gaz naturel.

Les émissions des engrais et amendements organiques des cultures représentent pour leur part près de 3% des émissions agricoles françaises.

L'UNIFA prend acte des premières orientations de la SNBC3 – horizon 2030 – mises en consultation qui envisagent une réduction de 10 Mt de GES entre 2021 et 2030, soit -13%. Elle note l'effort accentué porté sur les engrais azotés minéraux dont le recours serait diminué de 26%, via les pratiques d'optimisation, la diversification des sources d'azote, et à l'allongement des rotations, ainsi qu'au développement de l'agriculture biologique sur 21% des surfaces de grandes cultures.

Les industriels de l'UNIFA sont déjà engagés dans de multiples actions de décarbonation qui s'inscrivent dans les objectifs poursuivis

par la SNBC3, et ceci tant au niveau de la fabrication que de l'utilisation, et de l'efficacité d'utilisation des fertilisants et amendements. Ils souhaitent que ces efforts soient intégrés, sécurisés et favorisés dans la SNBC3.

Décarbonation des engrais, et de l'agriculture

La décarbonation des processus de production d'engrais est indispensable pour limiter l'empreinte carbone de l'agriculture. Des entreprises ont déjà mis en place des actions de réduction d'émissions de GES dans la production des engrais. Il s'agit par exemple des technologies catalytiques qui réduisent les émissions de protoxyde d'azote de 99 % dans le processus de production d'engrais azotés. Par ailleurs, plusieurs entreprises de l'UNIFA ont signé des Contrats de Transition Ecologiques dans le cadre de France 2030 et **une réduction de plus de 50% des émissions de GES est attendue d'ici 2030 à condition que les soutiens financiers publics soient au rendez-vous, et l'accès à une énergie compétitive.**

France 2030 s'appuie sur une palette de technologies : en plus du recours à des gaz décarbonés et à l'efficacité énergétique, il y a la technologie de Captation et stockage du carbone (CCS) permettant de décarboner la production d'engrais azotés ou celle de la chaux (utilisée en agriculture pour amender les sols). Un projet pilote mené dans un site de chaux vive situé dans les Hauts-de-France visant à capter, filtrer et liquéfier le carbone émis lors de la production. Cette technologie permettra la captation de 600 000 tonnes de CO₂ à l'horizon 2030. L'utilisation de biogaz en remplacement du gaz naturel pour produire des engrais azotés bas carbone pourrait en plus conduire à alimenter des filières de BECCS, retirant définitivement du CO₂ de l'atmosphère.

Les engrais azotés décarbonés à la production, produits notamment à partir d'hydrogène bas carbone, permettent une réduction de 10 à 30 % de l'empreinte carbone des cultures.

La décarbonation de la production des engrais est un axe efficace pour répondre à l'accélération des objectifs prévus dans la SNBC3 pour 2030 du fait de la mise en œuvre du Paquet 55.

D'autres entreprises utilisent la biomasse ou l'énergie solaire comme source d'énergie renouvelable pour décarboner leur processus de productions de fertilisants.

De nombreux processus industriels sont faiblement énergivores, par exemple l'élaboration des amendements minéraux basiques « crus ».

Enfin, la gestion adéquate du pH des sols agricoles permet de réduire les émissions de N₂O. L'usage des amendements minéraux basiques permet d'atteindre et de maintenir un pH agroclimatique des sols à 6,8 alors que 30% des sols cultivés en France n'atteignent pas ce niveau bénéfique.

Renforcer la souveraineté alimentaire et des fertilisants

La France importe actuellement une grande partie de ses engrais, ce qui la rend vulnérable aux perturbations économiques et géopolitiques. En 2023, plus de 80 % du coût de production des engrais azotés dépendait du prix du gaz naturel, un secteur également soumis à des fluctuations importantes. Pour les engrais à base de phosphate ou de potasse, cette part de l'énergie peut représenter également entre 25% et 85% des coûts. Pour protéger sa souveraineté, la France doit réduire sa dépendance aux importations en soutenant ses producteurs locaux d'engrais.

La France dispose de 82 sites de production et de stockage d'engrais, ce qui permet de limiter la distance entre les lieux de production et les agriculteurs. Cette proximité favorise les circuits courts, réduisant ainsi l'empreinte carbone liée au transport des fertilisants. En moyenne, la plupart des clients sont situés à moins de 800 km des sites de production, avec certains ne dépassant pas 100 km.

Si la SNBC3 mentionne la souveraineté pour des secteurs agricoles ou comme une ambition pour 2050 pour l'alimentation, l'UNIFA estime que le renforcement de la production d'engrais en France devrait être également inscrit dans la SNBC3. Ce renforcement est une condition essentielle pour préserver l'autonomie alimentaire nationale, et passe par une amélioration de la sécurité des approvisionnements et l'accès à une énergie décarbonée compétitive permettant de réduire le coût énergétique de la production d'engrais.

Les entreprises devront également être protégées des surcoûts et pertes de compétitivité induits par cette transition bas carbone. Le MACF est une solution partielle, et d'autres mécanismes devront contribuer à préserver les sites industriels présents en France.

Promotion de la fertilisation associée et soutiens à la décarbonation

La fertilisation associée, définie par l'UNIFA, consiste à associer différents types de fertilisants (minéraux, organiques, amendements minéraux basiques (AMB), biostimulants) pour optimiser les apports en nutriments tout en réduisant les impacts environnementaux. Cette approche permet d'améliorer la structure des sols, réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), et mieux adapter les cultures aux aléas climatiques. Elle combine des savoir-faire qui accélèrent la décarbonation de l'agriculture française tout en augmentant les rendements, la préservation des sols, le développement de notre souveraineté alimentaire.

La fertilisation associée contribue à une production plus efficace de la biomasse des cultures, mais aussi CIVES, CIMS et autres ressources de biomasse pour les biocarburants, la méthanisation ou les chaudières biomasse utiles à la décarbonation de l'économie française.

La SNBC3 propose d'envisager différentes mesures pour accompagner les transitions : par exemple d'une part, "un dispositif incitatif

à la baisse de l'impact carbone des engrais azotés pourrait être envisagé pour réduire les émissions de GES liées à la production et à l'utilisation d'engrais minéraux azotés" ; et d'autre part "les efforts de durabilité des exploitants agricoles pourront être encouragés et rémunérés par l'aval notamment par le Label bas carbone, des primes filière ou des Paiement pour services environnementaux".

La création de marchés pour des engrais et amendements bas carbone du fait d'un process moins émissif ou de leur efficacité au champ doit être favorisée dans la SNBC3 en gardant une approche de neutralité technologique. Les agriculteurs ont besoin de toute la palette des fertilisants pour obtenir la gestion la plus efficace de leurs cultures.

Santé des sols

Les engrais, particulièrement les amendements organiques et organo-minéraux et les amendements minéraux basiques, jouent un rôle clé dans la préservation de la santé des sols. Ces fertilisants contribuent à améliorer la structure du sol, sa capacité à retenir l'eau, et favorisent la biodiversité microbienne. Cela est particulièrement crucial dans le contexte du changement climatique, où les sols doivent être plus résilients face aux sécheresses ou à l'excès d'eau.

Biostimulants, un outil de l'agriculture bas carbone

Les biostimulants sont des substances naturelles qui stimulent la nutrition des plantes et leur résistance aux stress environnementaux. Ils permettent de réduire l'utilisation d'engrais traditionnels tout en améliorant l'efficacité des nutriments. La fertilisation organique et certains biostimulants sont spécifiquement conçus pour créer un environnement favorable au développement des bactéries, des champignons et de la faune du sol jouant ainsi un rôle clé dans la vitalité des sols et dans la biodiversité. En France, un agriculteur sur trois

utilise déjà des biostimulants, principalement produits localement.

La SNBC3 devrait afficher clairement son soutien aux innovations.

Economie circulaire

L'économie circulaire dans le secteur des engrais est un levier important pour réduire la consommation de matières premières. L'utilisation de la struvite pour l'apport en phosphore, une ressource issue de l'économie circulaire souvent considérée comme un déchet en France. De plus, l'utilisation des co-produits agricoles et industriels permet de valoriser des matières premières locales tout en réduisant l'empreinte carbone. L'utilisation de matières premières recyclées comme la struvite et les co-produits organiques, qui permet de limiter l'impact environnemental de la production d'engrais.

Certaines solutions de fertilisation comme les fertilisants organiques et organo-minéraux exercent une véritable circularité des produits avec un approvisionnement pérenne et une utilisation de coproduits issus de l'agriculture ou de l'agro-alimentaire de la région d'implantation de leurs sites de production. Ces approches sont à encourager.

Renforcement de la recherche et de l'innovation

En 2023, les industriels membres de l'UNIFA ont investi 56,36 millions d'euros en recherche et développement pour créer des solutions fertilisantes plus efficaces et plus durables. Cette innovation est essentielle pour adapter les pratiques agricoles aux défis du changement climatique et de la décarbonation.

Production de biomasse, demande, hiérarchie des usages

L'analyse de l'offre et de la demande en biomasse réalisée dans le cadre de la préparation de la SNBC3 a révélé un problème de bouclage qui nécessite d'introduire une modération dans la

consommation de biomasse. Cela passerait par la mise en place d'une hiérarchie des usages donnant une priorité à ceux qui ne sont pas substituables ou s'appuient sur la matière en tant que telle.

L'UNIFA constate avec intérêt que la fertilité des sols (retour au sol des résidus et couverts) est classée dans la catégorie des usages à considérer en priorité. L'UNIFA est d'avis que cette catégorie devrait inclure les engrais organiques et organo-minéraux élaborés à partir de biomasse végétale ou animale issus de flux de qualité, et se situer juste derrière l'alimentation, car il s'agit de nourrir les plantes. La sélection des matières premières de la biomasse occupe un rôle crucial dans la fabrication des fertilisants organiques et organo-minéraux

Les producteurs des fertilisants organo-minéraux et organiques adhérant à l'UNIFA fournissent 1,3 millions de tonnes d'engrais organiques par an en France (chiffres 2020) d'où l'importance de la disponibilité de la matière première. L'UNIFA estime que le développement de la méthanisation et des autres techniques de valorisation de la biomasse agricole et agroalimentaire pour produire de l'énergie doit s'opérer dans le respect de la hiérarchie des usages, où l'alimentation est prioritaire, au risque de créer une distorsion de concurrence, au niveau des flux d'approvisionnement des matières de base, et de déstructurer le marché des fertilisants.

Pour une réglementation au service de la compétitivité

L'UNIFA estime que la SNBC3 devrait mieux prendre en compte les enjeux de compétitivité, et de protection des entreprises entreprenant des efforts de transition bas carbone ou développant des produits en ce sens.

La SNBC3 doit être l'occasion de renforcer la souveraineté française et européenne, dans le secteur des fertilisants et amendements, au service d'une agriculture performante et durable.

Dans ce cadre, la SNBC devrait s'efforcer de mettre en place des réglementations nationales cohérentes avec les textes européens, évitant des surtranspositions et de la surréglementation qui nuisent à la compétitivité des producteurs français d'engrais. Les exigences disproportionnées augmentent les coûts de production et réduisent la compétitivité sur le marché international.